



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pétards

Question écrite n° 57241

Texte de la question

M. François Asensi attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'usage d'engins pyrotechniques, qui par un emploi criminel deviennent des armes par destination d'une extrême dangerosité. En juillet 2005, il était intervenu auprès du ministre de l'intérieur, alors Nicolas Sarkozy, pour l'alerter sur les dangers que représente la libre utilisation des engins pyrotechniques. Il demandait alors au Gouvernement des mesures pour protéger efficacement les enfants, les jeunes, les familles. À ses demandes légitimes pour que soit limitée et contrôlée la vente de ces engins, le ministre répondait : « il existe, en l'état actuel du droit, un dispositif suffisant permettant d'encadrer la vente et l'utilisation des artifices, sans qu'il y ait lieu de recourir à des interdictions de caractère plus général ». Malheureusement, ses préoccupations d'alors sont encore pleinement d'actualité. Dans la nuit du 27 au 28 juin à Tremblay-en-France, une poignée de délinquants a montré de nouveau l'usage criminel qui peut être fait de ces engins. Ces actes inadmissibles auraient pu avoir des conséquences tragiques pour les habitants, ainsi que pour les forces de l'ordre présentes sur place. Un immeuble a dû être évacué suite au départ de feu dans un appartement et une personne a été conduite à l'hôpital Robert-Ballanger. Quant aux policiers présents sur le terrain, ils ont mis en danger leur intégrité physique pour assurer la sécurité des biens et des habitants. Une telle situation ne peut se reproduire. Les habitants de Seine-Saint-Denis ont le droit à la sécurité et à la tranquillité publique. S'il regrette qu'il ait fallu autant de temps et un nouvel accès de violence pour que l'État écoute les élus qui sont sur le terrain, il regarde avec satisfaction la réaction du ministre, au lendemain des graves incidents de samedi dernier, afin que des mesures soient prises rapidement pour que ces engins ne soient plus en vente libre. Il l'interroge donc afin de connaître précisément le type d'engins qui vont être interdits à la vente libre et il lui demande également la date effective de mise en application de cette nouvelle réglementation, qui est attendue au plus vite.

Données clés

Auteur : [M. François Asensi](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57241

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 2009, page 7778

Question retirée le : 11 août 2009 (Retrait à l'initiative de l'auteur)